



HAL
open science

Le sondage d'opinion dans la démocratie d'opinion

Pascal Perrineau

► **To cite this version:**

Pascal Perrineau. Le sondage d'opinion dans la démocratie d'opinion. Les Cahiers du CEVIPOF, 2007, Regards croisés sur les sondages d'opinion (Catalogne, Espagne, France), 47, pp.81-88. hal-03459621

HAL Id: hal-03459621

<https://sciencespo.hal.science/hal-03459621>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE SONDAGE D'OPINION DANS LA DÉMOCRATIE D'OPINION

Pascal Perrineau

CEVIPOF

Dans son très intéressant ouvrage sur les « *Principes du gouvernement représentatif* » (paru en 1995 chez Calmann-Lévy), Bernard Manin distinguait trois âges du gouvernement représentatif qu'il présentait en trois idéaux types : le parlementarisme, la démocratie de partis et la démocratie du public (cf. annexe).

Dans le premier, la relation de confiance qui s'exprime dans l'élection des gouvernants a un caractère essentiellement personnel. C'est par sa personnalité et non pas par ses liens avec d'autres représentants ou avec des organisations politiques que le candidat aux élections suscite la confiance. Le représentant entretient des liens directs avec ses électeurs et est élu par des gens qu'il côtoie habituellement. Les candidats élus sont des individus qui, par leur réseau de relations locales, leur notoriété, voire la déférence (ou le « respect » dirait Tocqueville) dont ils sont l'objet, appellent la confiance (ou l'affection pourrait dire Tocqueville) de ceux qui vivent à côté d'eux ou partagent leurs intérêts.

Les notables et le suffrage universel en 1848 : l'élection de Tocqueville dans la Manche

« La population m'avait toujours été bienveillante, mais je la retrouvai cette fois affectueuse, et jamais je ne fus entouré de plus de respect que depuis que l'égalité brutale était affichée sur tous les murs. Nous devions aller voter ensemble au bourg de Saint-Pierre, éloigné d'une lieue de notre village. Le matin de l'élection, tous les électeurs (...) se réunirent

devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique ; je voulus marcher au rang que m'assignait mon nom, car je savais que dans les pays et dans les temps démocratiques, il faut se faire mettre à la tête du peuple et ne pas s'y mettre soi-même (...). Arrivés au haut de la colline qui domine Tocqueville, on s'arrêta un moment ; je sus qu'on désirait que je parlasse. Je grimpai donc sur le revers d'un fossé, on fit cercle autour de moi et je dis quelques mots que la circonstance m'inspira. Je rappelai à ces braves gens la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner par les gens, qui, à notre arrivée au bourg, pourraient chercher à les tromper ; mais de marcher sans se désunir et de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté. "Que personne, dis-je, n'entre dans une maison pour prendre de la nourriture ou pour se sécher (il pleuvait ce jour-là) avant d'avoir accompli son devoir." Ils crièrent qu'ainsi ils feraient et ainsi ils firent. Tous les votes furent donnés en même temps, et j'ai lieu de penser qu'ils le furent presque tous au même candidat. Aussitôt après avoir voté moi-même, je leur dis adieu, et, montant en voiture, je partis pour Paris. »

(Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, éd. Monnier, Paris, Gallimard, 1964, p. 114.)

L'élection, dans ce cadre, apparaît comme « le reflet et l'expression dans l'ordre politique, de facteurs sociaux non directement politiques. La confiance tient au fait que le représentant est perçu comme appartenant à la même communauté sociale que ses électeurs, que cette communauté soit définie en termes purement géographiques (la circonscription, la ville, le comté) ou en termes d'intérêts plus généraux (les « grands intérêts du royaume tels que le pensait Burke, l'intérêt agricole, l'intérêt commerçant, etc.) (...) L'élection sélectionne un type particulier d'élites : des notables. Le gouvernement représentatif est, à ses origines, le règne du notable » (p. 260).

C'est la conception dominante au XIX^e siècle. L'opinion publique s'exprime par la pression des associations, les manifestations, les pétitions, la presse, les intellectuels dits « éclairés » et cette expression ne recouvre pas les clivages

partisans ou organisationnels (par exemple le clivage Whigs/Tories dans la Grande Bretagne du XIX^e). Il y a une relative déconnexion entre l'élection des représentants et l'expression de l'opinion publique. Cela s'inscrit dans le principe de liberté de l'opinion publique vis-à-vis des gouvernants. Les représentants n'étant pas liés par des volontés précises de leurs électeurs, le parlement peut être une instance de délibération au sens plein du terme c'est-à-dire un lieu où les individus forment leur volonté par la discussion et l'échange des arguments. Une discussion n'a de sens, note Bernard Manin, que « si les acteurs peuvent changer d'avis entre le moment où il s'y engage et le terme de l'échange » (p. 263). La liberté du représentant, poursuit l'auteur, « se traduit (...) par un phénomène empiriquement attesté : l'absence d'une discipline de vote stricte au sein du parlement, les clivages et les regroupements sont mobiles » (p. 264).

Avec l'extension du droit de suffrage s'est imposé un autre âge du gouvernement représentatif, celui de la démocratie de partis. En effet, l'étendue du corps électoral typique du suffrage universel direct interdit une relation personnelle entre l'élu et les électeurs. Les électeurs votent, non plus essentiellement pour un individu mais pour un parti. C'est l'ère du développement des partis de masse qui orientent et encadrent les votes d'un très grand nombre d'électeurs grâce à leur organisation et à leur réseau militant. Certains ont pu croire que le « peuple » faisait alors son entrée au Parlement. C'était une erreur car ce sont des partis, souvent dominés par des élites « déprolétarisées » (cf. l'analyse du parti socialiste allemand avant la Première guerre mondiale faite par Roberto Michels dans *Les partis politiques*, Flammarion, 1971) qui vont faire leur entrée au Parlement. À l'élitisme des notables succède l'oligarchie partisane. Le gouvernement représentatif a changé de type d'élites. « Les traits distinctifs qui séparent les représentants de leurs électeurs ne sont plus la notoriété locale et le statut social, mais le militantisme et les talents d'organisateur » écrit Bernard Manin (p. 266). Le militant et l'homme d'appareil succèdent au notable. La stabilité des comportements électoraux accompagne ce phénomène dans la mesure où le vote devient souvent le moyen d'exprimer une identité de classe. Chaque individu se rattache par tous ses intérêts et toutes ses croyances au même camp (en Autriche on ira jusqu'à parler de *Lagermentalität*, de « mentalité de camp) qui devient ainsi pour lui une véritable communauté de vie. La

représentation devient ainsi le reflet avant tout de la structure sociale. Dans la démocratie de partis comme dans le parlementarisme, remarque Bernard Manin, « L'élection demeure une manifestation de confiance, et non le choix de mesures politiques détaillées. C'est l'objet de la confiance qui change : elle ne s'adresse plus à une personnalité, mais à une organisation : le parti » (p. 270).

Le représentant n'est plus libre, il est lié au parti et le parlement devient le lieu où se reflète et s'enregistre un rapport de forces entre différents intérêts sociaux en conflit. Les représentants gardent cependant une certaine marge de manœuvre, celle de mettre plus ou moins en œuvre les promesses inscrites dans les programmes. L'opinion publique s'articule à la vie partisane. Manifestations, pétitions, journaux sont profondément liés aux clivages partisans. Il n'y a plus de décalage substantiel entre l'expression électorale et l'opinion publique. Le Parlement n'est plus le lieu de la discussion délibérative mais cela ne veut pas dire que celle-ci disparaît, elle se déplace simplement vers d'autres lieux et en particulier les cercles dirigeants des partis et les institutions de concertation entre les intérêts organisés (ce que la science politique anglo-saxonne a qualifié de « néo-corporatisme »).

Depuis les années 80, Bernard Manin note un changement majeur. Les électeurs se « défidélisent », l'identification aux partis décline, les clivages partisans sont souvent perçus comme artificiels au regard de ceux qui traversent la société. De plus en plus, note Bernard Manin, « La stratégie électorale des candidats et des partis repose sur la construction d'images assez vagues, dans lesquelles la personnalité des leaders occupe une place prééminente, plutôt que sur la promesse de politiques déterminées » (p. 247). Le personnel politique est maintenant principalement constitué, poursuit-il, par des « individus appartenant à des cercles particuliers, distincts du reste de la population par leur profession, leur culture et leur mode de vie. La scène publique est dominée par un ensemble de journalistes, d'experts en communication et de spécialistes des sondages dans lequel on a peine à voir un reflet représentatif de la société (...) L'écart semble s'accroître entre le gouvernement et la société, entre les représentants et les représentés » (p. 247-248). Cette évolution vers la démocratie du public est liée à deux éléments : le développement des techniques de communication (radio, télévision, Internet) qui jouent un rôle essentiel en conférant un caractère

direct et sensible à la perception des candidats et des élus par les électeurs ; le rôle croissant des personnalités au détriment des programmes devenus illisibles (car ne pouvant contenir le catalogue infini de toutes les mesures qu'entend prendre un candidat à l'heure où un gouvernement intervient dans un champ qui s'est incroyablement étendu en quelques décennies). Les images des personnalités se façonnent par le sondage, les apparitions dans la presse écrite et audiovisuelle et les « coups » de communication alors que dans la phase parlementariste l'image se construisait dans l'interconnaissance souvent directe entre représentés et représentants et que dans la phase de la démocratie des partis l'élaboration de l'image se faisait sur fond de symbolique partisane et idéologique. Dans ce nouveau contexte, il est raisonnable, nous dit Bernard Manin, de choisir les gouvernants « sur ce qu'on estime être leur aptitude à prendre les décisions appropriées plutôt que sur la promesse de décisions déterminées » (p. 283). Dans cet environnement nouveau les électeurs plutôt que d'exprimer leur identité sociale ou culturelle, répondent à un système d'offre électorale. Cela est rendu d'autant plus aisé qu'aucun clivage social, économique ou culturel n'est beaucoup plus important que tous les autres et ne s'impose a priori avec évidence comme la division primordiale. L'électorat apparaît donc comme « un public qui réagit aux termes qui lui sont exposés et proposés sur la scène publique » (p. 286). Cette expression et cette proposition se fait autour d'images formées par les électeurs à propos des personnalités politiques, images qui ne sont pas de purs artefacts mais sont chargées de contenu politique.

Les médias, les sondages sont autant de canaux par lesquels se forme cette opinion publique. Autant de médias relativement neutres par rapport aux clivages entre les partis en compétition pour le pouvoir. « La perception des objets publics (en tant que distincte des appréciations ou jugements portés sur eux) devient aujourd'hui plus homogène et plus indépendante des préférences partisans qu'elle ne l'était dans la démocratie de partis » (p. 295). Les clivages d'opinion ne recoupent pas les clivages partisans. Ce découplage tient au fait, selon Bernard Manin, qu'à côté des manifestations, des pétitions etc... une nouvelle forme d'expression de l'opinion publique a conquis une place centrale : le sondage d'opinion. Le sondage intervient à plusieurs niveaux : dans la sélection des candidats où il joue un rôle de substitut de « primaires », dans les comportements de participation

protestataire (manifestations, grèves) où il apporte un élément de légitimation par le biais des soutiens « majoritaires » recueillis dans l'opinion à propos de comportements non conventionnels et minoritaires, dans l'appréciation des politiques publiques où il adoube ou non la légitimité de telle ou telle politique, dans la tenue des campagnes électorales où il joue une fonction d'agenda etc... Comme les médias, les instituts de sondage d'opinion sont relativement neutres en matière politique. Les lignes de partage qu'ils mettent en lumière ne correspondent bien souvent pas à ce que les partis ont intérêt à faire apparaître comme les clivages principaux. Les sondages contribuent ainsi à accentuer le découplage entre le vote et l'expression de l'opinion publique. Ces sondages abaissent enfin les coûts de l'expression politique pour les individus (par rapport aux activités coûteuses que sont la manifestation ou la pétition), ils permettent plus aisément l'expression des citoyens peu engagés, voire apathiques et ils constituent un mode d'expression pacifique et pacifiée de l'opinion. Comme le dit Bernard Manin « L'au-delà de la représentation est à la fois banalisé et pacifié » (p. 297). Gérard Grunberg constate qu'il y a là « un élargissement de la participation à cette partie de la population qui jusque là ne participait au mieux qu'en votant » (p. 52 dans *Les ennemis de l'opinion, L'opinion publique, les politologues et le suffrage universel, Le débat*, septembre-octobre 1991). L'espace de la discussion n'est plus cantonné au parlement ou aux comités de concertation entre groupes d'intérêts et partis, elle est portée devant le public. Un nouvel acteur de la délibération publique l'électeur flottant et informé, et un nouveau forum, les médias, sont apparus. L'expression continue de l'opinion publique « sondagière » y joue un rôle déterminant. La légitimité n'est plus alors tout à fait ancrée dans le moment électoral (important dans les types idéaux du parlementarisme et de la démocratie de partis). Elle est davantage diffuse. Écoutons à ce propos Michel Rocard dans son livre *Le cœur à l'ouvrage* (Odile Jacob, 1987) : « L'impératif de légitimité suppose de ne heurter personne, de savoir inspirer confiance par le discours, l'écoute ou les services rendus, de pouvoir capter, exprimer puis éventuellement traduire en actes, les aspirations collectives, quelle que soit leur nature ou à peu près. » À Joué-lès-Tours, le 20 septembre 1990, devant l'état-major du PS, Michel Rocard, alors Premier ministre, était allé encore plus loin : « Nos gouvernements doivent, dans la société d'aujourd'hui, rechercher l'appui de l'opinion avec toutes les difficultés que cela représente (...) Les Français ne

reprochent pas vraiment aux politiques ce qu'ils sont. Ils leur reprochent surtout ce qu'ils ont la prétention d'être : c'est-à-dire les détenteurs d'une vérité qui leur serait extérieure. » Le problème de cette théorisation du gouvernement d'opinion, de la démocratie d'opinion est qu'il ignore un principe de base du régime représentatif qui est que les gouvernants conservent dans leurs décisions une indépendance certaine ou une certaine indépendance vis-à-vis des volontés des électeurs. Il n'est pas inintéressant à cet égard de voir que celui qui a porté le plus loin la logique de la « démocratie d'opinion » est un socialiste du courant autogestionnaire c'est-à-dire d'un courant qui a cru que l'au-delà de la représentation pouvait investir la représentation et s'y dissoudre.

Annexe

Tableau récapitulatif des 3 âges de la démocratie représentative

	Parlementarisme	Démocratie des partis	Démocratie du public
Élection des gouvernants	<ul style="list-style-type: none"> •choix d'une personne de confiance •expression des liens locaux •notable 	<ul style="list-style-type: none"> •fidélité à un parti •expression d'une appartenance de classe •militant/homme d'appareil 	<ul style="list-style-type: none"> •choix d'une personne de confiance •réponse à l'offre électorale •expert en communication
Indépendance relative des gouvernants	le député votant selon sa conscience	les dirigeants libres de fixer les priorités au sein du programme	élection sur la base d'images
Liberté de l'opinion publique	<ul style="list-style-type: none"> •non-coïncidence entre opinion publique et expression électorale •la voix du peuple « aux portes du parlement » 	<ul style="list-style-type: none"> •coïncidence entre opinion publique et expression électorale •l'opposition 	<ul style="list-style-type: none"> •non-coïncidence entre opinion publique et expression électorale •sondages d'opinion
L'épreuve de la discussion	<ul style="list-style-type: none"> •parlement 	<ul style="list-style-type: none"> •discussion au sein d'un parti •négociations entre partis •néo-corporatisme 	<ul style="list-style-type: none"> •négociations entre le gouvernement et les groupes d'intérêts •discussion dans les médias/électeur flottant

Source : B. Manin, Principes du gouvernement représentatif, Calmann-Lévy, 1995, p. 303.